



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 novembre 2020

N°2020/81 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE FOOTBALL

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 novembre

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Typhaine TOKPAN.

Pouvoirs : 4

Monsieur Azdine RAMDAN à monsieur Manuel MEZE, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Philippe RIERA à madame Typhaine TOKPAN, monsieur Serge MAGLIOZZI à madame Geneviève CAIN.

Absents excusés : 2

Messieurs Eric KRAEMER, Ange AMBROSIO.

Madame Denise GONON a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 29 octobre 2020

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante, suite à la demande de l'association pour la livraison par le club de repas au Football Association Trilport 2020 :

US Trilport football

300.00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201117-2020-081DEL-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

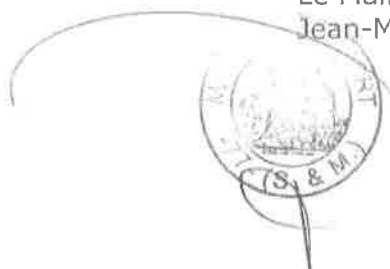
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le
Publié le **20 NOV. 2020**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201117-2020-081DEL-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020